



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## 1- INFORMATIONS PATINEUR

Nom du patineur

Prénom du patineur

Né(e) le  Pays du patineur

Nom du responsable légal ou tuteur

Adresse postale

Code postal  Ville

Téléphone du patineur

Téléphone du responsable légal

Mail  Années de pratique

Club  Taille T- shirt

## 2- NIVEAU DE PATINAGE

Niveau de sauts

Niveau de pirouettes

Niveau de glisse

## 3- FORMULE DE STAGE CHOISIE

*La formule 3h de glace par jour est destinée aux patineurs réussissant l'Axel au minimum.*

Formule choisie

Semaine(s) choisie(s)

#### **4- DROIT A L'IMAGE**

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'enfant

Autorise  N'autorise pas, la prise, l'utilisation, la diffusion de photographies et vidéos pendant la durée du séjour, dans le cadre de ses actions de communication (plaquettes, site internet...) pour une durée indéterminée.

#### **5- ALLERGIES OU RESTRICTIONS ALIMENTAIRES**

Le patineur a t'il des allergies, intolérances ou habitudes alimentaires particulières :

Oui  Non

Si Oui, merci de préciser :

#### **6- INFORMATIONS MÉDICALES**

Le patineur suit-il un traitement médical:  Oui  Non

Si Oui, lequel :

Allergies, asthme, autres... Si Oui, lesquelles :

Si oui, conduite à tenir :

Difficultés de santé (Hospitalisation, opération, rééducation, traitement) :

Si oui, conduite à tenir :

- Déclare exacts les renseignements portés sur ce formulaire et autorise l'encadrement à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé du patineur, notamment à subir tous les soins que nécessite son état de santé (traitement médical, hospitalisation en urgence, intervention chirurgicale avec anesthésie locale ou générale).

# REGLEMENT INTÉRIEUR XPRESSION'ICE

## 1. CONDITIONS DE RÉSERVATIONS ET PARTICIPATIONS

Le nombre de places pour le stage est limité et les inscriptions auront lieu selon l'ordre d'arrivée.

Toute réservation ne sera validé qu'après les éléments suivants:

- 1- Réception du dossier d'inscription et du règlement intérieur complété et signé.
- 2- Réception du règlement total du stage ou du 1er versement si paiement en plusieurs fois.

Toute réservation vaut acceptation du présent contrat d'engagement et de l'ensemble de son contenu. Ce contrat entre en vigueur dès la validation de la réservation, après réception de la confirmation de la réservation par courrier électronique.

L'inscription définitive est validée après réception du dernier paiement.

## 2. PAIEMENTS

Règlement en 1x : Un seul et unique règlement le jour de la réservation (Au plus tard le 1er Juin 2025).

Règlement en plusieurs fois : Applicable sur les inscriptions faites avant le 1er Avril 2025,

Un premier versement se fera le jour de l'inscription ; Ensuite, la somme restante sera prélevée le 6 de chaque mois en fonction de la formule de paiement choisie.

Les paiements sont à effectuer soit :

- Par prélèvement(s) via le site HelloAsso.
- Espèces (Euros) : dans ce cas, veuillez nous contacter par mail.

Le règlement doit se faire en euros. Le cas échéant les frais bancaires éventuels de change sont à votre charge.

### **3. RÉTRACTATION ET REMBOURSEMENT DU STAGE**

#### **A- Annulation du patineur**

Vous avez le droit d'annuler votre réservation dans un délai de 14 jours sans avoir à justifier votre décision. Ce délai court à compter de la date de la conclusion du contrat, c'est à dire la date à laquelle vous avez reçu la confirmation de la réservation.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer de votre décision par e-mail [xpression.ice@outlook.com](mailto:xpression.ice@outlook.com). Nous vous rembourserons au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de votre demande de résiliation.

#### **B- Annulation des organisateurs**

Dans le cas où le nombre de participants minimum requis ne serait pas atteint, les organisateurs se réservent le droit de résilier le contrat 30 jours avant le début du stage. Cette résiliation donnerait lieu à un remboursement des sommes déjà versées. Aucune indemnité ne pourra être remboursée pour les frais occasionnés par la préparation du stage.

Dans le cas où l'annulation aurait lieu après le début du stage, cette annulation donnera lieu à un remboursement partiel au prorata du nombre de jours de participation déjà écoulés.

#### **C- Annulation pour blessure**

Il n'y aura aucun remboursement si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du stage. En cas de blessure grave ou d'autres raisons valables d'absence, certaines possibilités de remboursement ou d'autres options peuvent être discutées..

### **4- DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS**

Les patineurs sont sous la responsabilité des membres de l'encadrement selon le planning des activités prévues. Les participants du stage s'engagent à respecter ce planning (ponctualité, assiduité). En cas de retard ou d'absence prévisible, le patineur ou son responsable légal est prié de prévenir un des membres de l'encadrement au plus tôt.

L'encadrement technique des séances sur et hors glace, ainsi que leur contenu en fonction des activités et groupes de travail, est placé sous la direction des entraîneurs du stage. La transmission de l'ensemble des informations relatives au passé sportif du patineur et/ou les questions relatives à l'expertise professionnelle des encadrants doit avoir lieu en dehors des séances d'entraînements.

La présence des parents/ accompagnateurs est autorisée durant les entraînements dans l'enceinte de la patinoire (accès aux gradins), dans le cas où ceux-ci n'interfèrent pas durant les entraînements. L'accès au bord de piste est réservé aux patineurs et membres de l'encadrement.

Les patineurs sont responsables de l'état des locaux (vestiaires) et du matériel qui sont mis à leur disposition. Les dommages causés ou les articles perdus sont sous la seule responsabilité du stagiaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets dans l'enceinte de la patinoire (il est vivement déconseillé d'apporter des objets de valeur).

L'accès aux vestiaires pour quelque motif que ce soit est strictement interdit aux parents quel que soit l'âge du patineur.

Pour des raisons de sécurité, aucun patineur ne doit être sur la glace sans la présence d'un entraîneur.

Chaque patineur doit avoir une tenue vestimentaire adaptée au patinage. Le port de gants est obligatoire, les cheveux doivent être correctement attachés. Les écharpes ne sont pas autorisées pour la pratique du patinage.

Le présent règlement intérieur sera porté à la connaissance de tous. Son consentement par le représentant légal est sollicité sur le formulaire d'inscription et est obligatoire pour valider l'inscription.

La mise à pied et/ou la radiation d'un membre de l'association peut être prononcée par le bureau exécutif pour tout motif grave ou le non-respect du présent règlement intérieur.

## 5- EXCLUSIONS

En cas d'attitude irrespectueuse envers un membre de l'encadrement, le personnel des différents lieux d'accueils, ou bien envers d'autres stagiaires, ou en cas de non-respect du règlement intérieur, de consommation de produits illicites, dopants, ou d'alcool, de comportements violents, les organisateurs du stage se réservent le droit d'exclure définitivement le participant du stage. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans ce cas-là.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

Fait à

Le